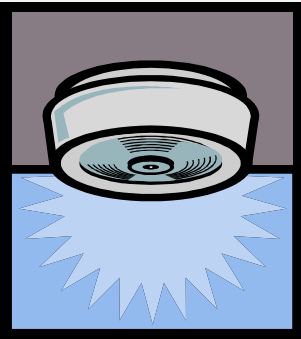


Bien vivre au lac

Un bulletin publié par la MRC de Sept-Rivières
destiné aux citoyens du lac Daigle

Du nouveau en sécurité incendie



Dans le cadre de l'application du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC met en œuvre différents projets qui visent à améliorer la protection incendie au lac Daigle.

La MRC offrira gratuitement un avertisseur de fumée à tous les propriétaires de résidences au lac Daigle. Les avertisseurs vous seront acheminés sous peu par la poste.

D'ici peu, la MRC bonifiera l'entente avec le service de sécurité incendie de la Ville de Sept-Îles pour la desserte du secteur du lac Daigle.

En plus des services offerts en cas d'incendie, les pompiers de Sept-Îles effectueront dès l'an prochain des visites préventives dans toutes les résidences du lac Daigle. Cette mesure est rendue obligatoire dans le cadre de l'application du schéma de couverture de risques.

La MRC prévoit également l'installation d'un réservoir souterrain destiné à approvisionner un camion-citerne lors d'un incendie. L'installation est prévue pour 2011.



Déneigement

La MRC informe tous les citoyens du lac Daigle que dorénavant, le déneigement du chemin s'effectuera de façon standard, soit des deux côtés de la voie publique.

Pour l'octroi du contrat de déneigement, nous avons reçu une seule soumission pour un déneigement standard, et aucune pour l'envoi de la neige du côté opposé aux résidences. En effet, le Code de la sécurité routière ne permet pas que des véhicules de déneigement circulent à contre-sens. Les autres clauses du contrat sont restées les mêmes.

Il appartient à chaque propriétaire de dégager son entrée, tout en veillant à **ne pas déposer ou pousser la neige sur la voie publique.**

Horaire de la collecte des ordures et du recyclage

 Collecte de recyclage
 Collecte d'ordures

Novembre 2010						
D	L	Ma	Me	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Décembre 2010						
D	L	Ma	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Janvier 2011						
D	L	Ma	Me	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Février 2011						
D	L	Ma	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

En bref :

Prochaines sessions régulières du Conseil de la MRC

- 24 novembre 2010 à 16 h 30
- 21 décembre 2010 à 16 h 30

Adoption des budgets

Pour la MRC, l'adoption du budget est prévu lors de la session régulière du 24 novembre.

Pour le TNO, l'adoption du budget aura lieu lors d'une session spéciale le 21 décembre à 16 h.

Programmes de rénovation

Saviez-vous que la MRC administre quatre programmes de la Société d'habitation du Québec pouvant aider les propriétaires à rénover ou adapter leur domicile? Informez-vous!

Tarif des permis de construction

La MRC a récemment modifié sa tarification pour l'obtention de permis de construction. Pour l'usage résidentiel, les coûts sont de 10, 20 ou 30 \$, selon la valeur des travaux.

DANS LE PROCHAIN BULLETIN

Résumé du budget et explication de la taxation qui sera applicable au secteur du lac Daigle pour l'année 2011.

...N'hésitez pas à communiquer avec la MRC pour toutes questions relatives aux services municipaux, à l'environnement ou à la sécurité de la population du lac Daigle. (Voir les coordonnées au verso.)

Démystification des certifications

De plus en plus de gens sont soucieux de faire des achats écologiques. Cependant, il faut savoir faire la différence entre une simple astuce de marketing et une certification. Une certification garantit qu'un produit est conforme aux exigences et aux normes spécifiées. En voici quelques unes présentes sur des produits d'usage courant qui vous guideront dans un magasinage éco-responsable.

Symboles du recyclage



Le ruban du Möbius est utilisé comme logo du recyclage depuis le premier Jour de la Terre en 1970.



Les types de plastique sont identifiés par un numéro inséré dans un symbole de recyclage. Les types de plastiques recyclables dans la MRC sont les plastiques numérotés 1, 2, 4, 5, 7.

Papier



Le papier certifié FSC du Forest Stewardship Council assure que les arbres ayant servi à la fabrication du produit proviennent d'un aménagement forestier durable et d'une gestion responsable à toutes les étapes de la chaîne de traçabilité du bois, de la forêt vers l'usine et le consommateur.



Le Procédé sans chlore indique qu'aucun chlore ou dérivé n'a été utilisé dans la fabrication du papier, le chlore étant un produit chimique pouvant causer des préjudices à l'environnement.



L'énergie biogaz est issue de la valorisation des gaz produits par la décomposition des matières organiques dans un lieu d'enfouissement. Ce symbole se retrouve sur du papier ayant été fabriqué à partir de ce type d'énergie, qui réduit les gaz à effets de serre.

Produits écologiques



EcoLogo®

L'Éco-logo garantit que le produit satisfait aux exigences du programme Choix environnemental d'Environnement Canada qui fait passer un examen aux produits pour évaluer leurs impacts écologiques.



Le Test du 301D de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) garantit qu'au moins 60% du produit est biodégradable en moins de 28 jours.

Il est facile de magasiner de façon éco-responsable; il suffit de connaître les différentes certifications reconnues ainsi que leurs logos!

Pour plus de renseignements, visitez le www.ecopatrouille.org ou contactez-nous au 418 962-1900.



Le Conseil ainsi que toute l'équipe de la MRC de Sept-Rivières vous souhaitent un joyeux temps des Fêtes rempli de réjouissances !



Prendre note que les bureaux de la MRC seront fermés pour la période des Fêtes du 22 décembre à midi jusqu'au 4 janvier inclusivement.

Appel de projets PACTE RURAL

date de tombée 31 janvier 2011

Organismes admissibles

Organismes à but non lucratif et incorporés, coopératives non financières, organismes des réseaux d'éducation, de la santé, des services sociaux, de la culture, du patrimoine et de l'environnement, les municipalités, organismes para-municipaux, Conseil de bande et MRC.

Localités rurales admissibles

Port-Cartier (secteur Pentecôte), Port-Cartier, Sept-Îles (secteur Gallix et Moisie), TNO Lac-Walker, Uashat mak Mani-Utenam

Pour modalités, conditions d'application et formulaire, communiquez avec :

Chantal Bouchard, agente de développement rural

MRC de Sept-Rivières (418) 962-1900, poste 6

chantalbouchard@globetrotter.net

106, rue Napoléon, bureau 400, Sept-Îles (Québec) G4R 3L7

Pacte rural
2007-2014

Matériaux et véhicules non autorisés sur les terrains

Suite à une tournée des terrains effectuée dernièrement, la MRC désire sensibiliser les citoyens concernant la présence de matériaux et/ou véhicules non autorisés sur les propriétés.

À titre indicatif, voici une liste non exhaustive de matières considérées comme malsaines ou nuisibles :

- Débris de démolition
- Vieux matériaux
- Pneus usagés
- Vitre
- Bouteilles vides
- Appareils hors d'usage
- Ferraille
- Carcasse de véhicule
- Véhicule non immatriculé et hors d'usage



Nous demandons aux propriétaires concernés de disposer des matières malsaines ou nuisibles qui pourraient se trouver sur les terrains. En cas de moyens limités, nous invitons les propriétaires à contacter la MRC, une aide pourrait être offerte.



... Pour nous joindre

MRC de Sept-Rivières

106, rue Napoléon, bureau 400
Sept-Îles (Québec) G4R 3L7

Tél. : 418 962-1900

Téléc. : 418 962-3365

mrcsept@globetrotter.net

Heures d'ouverture de nos bureaux

- Lundi au jeudi de 8h30 à midi et de 13 h à 16 h 30
- Vendredi de 8 h 30 à midi



Contient 100% de fibres recyclées postconsommation